Favoriser et valoriser la remise en culture des terres en friche

5

DEMANDE

Les membres de la FRAQ demandent au MAPAQ de mettre en place une aide financière pour la remise en culture des terres en friche, dans le cas où celle-ci permet de dégager un revenu. De plus, nous demandons la mise en place d'une taxe supplémentaire si les bénéficiaires de ce programme de soutien abandonnent la culture sur leurs terres. Finalement, nous souhaitons que le gouvernement réfléchisse aux mécanismes à mettre en place pour obliger les propriétaires de terres en friche à les cultiver. Cette demande a été formulée en 2022 lors du congrès de la FRAQ.

COÛT ESTIMÉ

PALIER RESPONSABLE

Minimum de 2 500 \$ par hectare

Provincial

ENJEUX

La friche réfère à une terre agricole abandonnée, sans intention d'être cultivée.

Dans les années 2000, 100 000 ha de terres en friche étaient recensées au Québec. La pression foncière fait craindre le pire pour la conservation des terres agricoles, ce qui en fait une priorité pour la relève. Comme les terres en friche sont des surfaces qui permettraient l'installation de nouvelles entreprises agricoles, une aide financière aux agriculteurs désireux de remettre en culture un terrain qu'ils auraient laissé en friche sur l'ensemble du Québec représente un potentiel de développement important pour le futur de notre gardemanger.

L'État finance pourtant la plantation de forêts sur des friches agricoles pour en augmenter leur couvert végétal, lequel présente le désavantage de changer la vocation de ces terres. Une fois que la vocation agricole change, il n'y a plus de retour en arrière.

Depuis 2018, le programme **Territoires:** priorités bioalimentaires appuie l'élaboration ou l'actualisation des PDZA. Des projets commencent ainsi à voir le jour au sein de territoires et de MRC en faveur de la remise en culture des terres. Ces projets ne sont cependant pas disponibles sur l'ensemble du territoire.

Demande

5

ENJEUX [SUITE]

Dans le volet 3 du **Programme investissement croissance (PIC)**, une aide financière existe pour la remise en culture des terres en friche. Cependant, cette aide n'est accessible que pour les agriculteurs ayant contracté un prêt auprès de la FADQ et ne répond donc pas à la demande formulée par les membres de la relève. De plus, les volets du programme ne répondent pas adéquatement aux besoins, puisqu'ils doivent s'inscrire dans le cadre de travaux d'investissements majeurs.

La Communauté métropolitaine de Québec et la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) ont développé des projets pour revaloriser leurs terres en friche. Pour la CMM, cette entente a été prolongée jusqu'en 2025 et prévoit maintenant l'attribution d'une somme de 2,4 M\$, notamment à des fins de remise en culture de friches agricoles dans le Grand Montréal.

De plus, d'autres initiatives régionales existent au sein des plans de développement de la zone agricole (PDZA). Cependant, en plus de subventionner la remise en culture des terres en friche, il faut obliger le maintien de leur potentiel agricole.

La superficie de la zone agricole évolue au gré des exclusions et des inclusions autorisées par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) ou décrétées par le gouvernement. La zone agricole a connu un sommet de 6 311 274 ha en 1997-1998, suivi d'une diminution jusqu'en 2009-2010. Cette diminution découle des demandes d'exclusion formulées par les organisations municipales pour répondre, principalement, aux besoins de développement urbain. Il s'agit d'une perte de capital inestimable pour le monde agricole et plus particulièrement pour la relève agricole. Avec l'abandon de culture, ce sont des terres fertiles qui demeurent entre les mains de non-agriculteurs.

Selon un rapport de la CPTAQ, l'examen des données compilées permet de constater que du 2 % de territoire agricole, 64 % sont des lots de 4 hectares et moins. Les lots de moins de 4 hectares à l'intérieur de la zone agricole sont principalement des terrains utilisés à des fins autres qu'agricoles. En effet, seulement 8 % de ces terres sont possédés par des producteurs agricoles. Il en va de même pour les très grandes surfaces partout au Québec qui demeurent en friche pour des fins spéculatives ou dans l'espoir de pouvoir dézoner et y faire du développement immobilier. Nous devons agir afin d'assurer le maintien en culture de nos lots agricoles.

RÉSUMÉ DE LA DEMANDE

Ainsi, la relève demande au gouvernement d' :

Offrir un programme de subvention pour la revalorisation des terres en friche

Nous demandons que l'ensemble des régions puissent bénéficier d'un programme de revalorisation des terres en friche administré par le MAPAQ en s'inspirant des initiatives des PDZA. Ce programme devrait couvrir les frais de défrichage et de plantation, sans devoir s'inscrire dans le cadre de travaux d'investissements majeurs. Chaque terre agricole laissée en friche est une occasion manquée de nourrir le Québec et d'atteindre une meilleure autonomie alimentaire.

Instaurer une taxe supplémentaire pour l'abandon de culture

Nous demandons également que soit ajoutée l'obligation du maintien en culture nourricière par les propriétaires ayant bénéficié du programme afin de s'assurer que l'argent investi par l'État dans ce programme serve à long terme dans le maintien de nos terres en culture. Une municipalité peut déjà instaurer une taxe supplémentaire si, au-delà d'une période déterminée, les propriétaires d'un lot n'ont pas construit une résidence sur ledit lot, si ce dernier est desservi par les services de la municipalité. L'idée serait ici d'appliquer la même logique pour la fin de la mise en culture des terres en imposant une taxe supplémentaire au propriétaire ayant bénéficié du programme.

Obliger les propriétaires de terres en friche à les cultiver

Comme mentionné précédemment, les lots agricoles ne sont pas possédés seulement par des producteurs agricoles. Que ce soit des fiducies, des villes ou des propriétaires privés, il est primordial d'obliger ces propriétaires à respecter la valeur nourricière des terres en zone agricole. La relève demande donc au gouvernement de mettre en place des mécanismes afin de décourager l'ensemble des propriétaires actuels de terres agricoles à les laisser en friche, que ce soit par l'instauration d'une taxe supplémentaire ou par tout autre moyen jugé approprié.